



VILLE DE MORLAIX

Service Environnement

☎ 02.98.63.10.44

## ENLEVEMENT DE GRAFFITI

Je soussigné ..... demeurant  
..... et propriétaire, gestionnaire (1)  
de l'immeuble situé ..... autorise  
la Ville de Morlaix à effectuer le nettoyage des inscriptions apposées sur la façade de  
cette habitation et ce dans les conditions suivantes :

- La Ville de Morlaix n'a pas d'obligation de résultat sur la disparition totale des traces de graffitis.
- Dans le cas d'un support peint, les reprises de peinture sont à ma charge.
- En cas de dégradations du support provoquées par le nettoyage, je renonce à tout recours contre la Ville de Morlaix.

(1) Rayer la mention inutile

Date,

Signature,